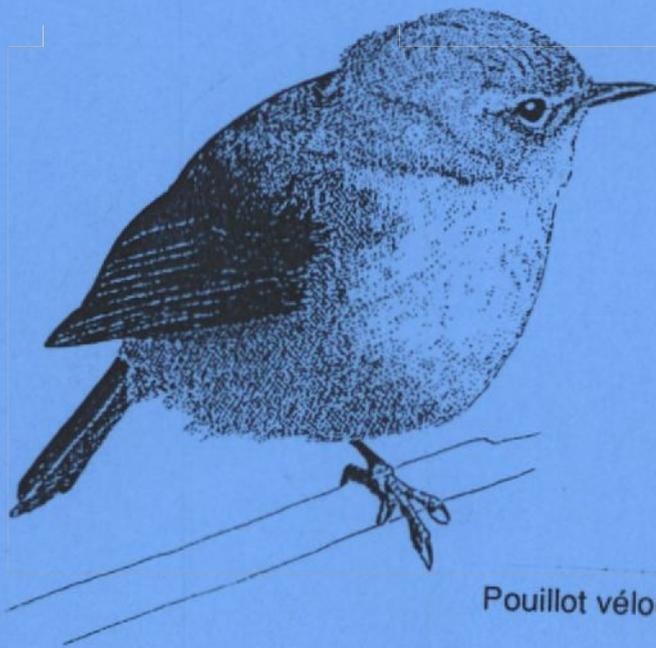


**L'avifaune des prés de
l'hôpital d'Avranches,
Basse vallée de la Sée
(Manche)**



Pouillot véloce

**Groupe Ornithologique Normand
Université de Caen
14032 CAEN Cedex**

L'avifaune des prés de l'hôpital d'Avranches, Basse vallée de la Sée (Manche)

Par Jean COLLETTE

Janvier 1992

Groupe Ornithologique Normand
Université de Caen
14032 CAEN Cedex

L'avifaune des prés de l'hôpital d'Avranches, Basse vallée de la Sée (Manche)

Introduction

1. Méthode d'étude

2. Le milieu

3. Avifaune nicheuse

3.1 Résultats bruts

3.2 Analyse

3.3 Quelques remarques spécifiques

4. Avifaune en période internuptiale

4.1 Passereaux non nicheurs

4.2 Oiseaux d'eau

5. Autres données

6. Valorisation des potentialités

6.1 La route nationale

6.2 L'eau

6.3 Usage du sol

6.4 Loisirs

Conclusion

L'avifaune des prés de l'hôpital d'Avranches, Basse vallée de la Sée (Manche)

Avant de se jeter dans la baie du Mont-Saint-Michel en serpentant à travers les herbues, la Sée doit se frayer un chemin plein de méandres dans sa basse vallée. La marée remonte une partie du fleuve, entraînant la tanguie qui envase le lit et les buissons des rives. La conjonction des crues hivernales, des marées de fort coefficient qui empêchent l'écoulement du fleuve et les constructions (bourg, ponts, remblais divers) qui étranglent le lit majeur provoquent des inondations spectaculaires que les habitants imprévoyants apprécient moins que les oiseaux d'eau!

En limite nord d'Avranches, entre deux grands méandres de la Sée, les prés de l'hôpital (Fig 1) sont vite mouillés, bien avant que le fleuve ne sorte de son lit. Cette zone inondable, jouxtant d'autres parcelles en cours d'urbanisation (zone artisanale sur remblai), il nous a semblé urgent de mesurer l'intérêt ornithologique du site.

1. Méthode d'étude :

Ce secteur a déjà été étudié plus superficiellement en 1989 et 1990, dans le cadre d'une enquête sur l'avifaune des basses vallées des fleuves de la baie du Mont-Saint-Michel (GONm 1989, 1991) à la demande de la DRAE Basse Normandie. D'autre part, une brève étude floristique et faunistique du remblai de la nationale coupant cette zone a été menée au cours de l'été 1990, à l'intention de la DDE (COLLETTE, GRANDGUILLOT 1990).

En 1991, l'avifaune nicheuse d'un quadrat d'environ 38 ha a été recensée, de mars à juillet (soit 20 visites). Les observations ont ensuite été poursuivies jusqu'en décembre de façon plus lâche (14 sorties).

2. Le milieu :

Le quadrat (fig. 2) est limité au nord par la Sée. Les prairies de fauche, pâturées ensuite jusqu'en novembre ou moins représentent 70% de la surface, le maïs occupant les 30% restants. Aucune haie ne cloisonne l'espace étudié. Les parcelles sont limitées par des clôtures artificielles, doublant souvent des fossés profonds d'environ 1 mètre pour les plus importants, certains envahis de phragmites ou d'autres plantes sauvages (baldingère, épilobe, cardère...). La végétation prairiale est relativement banale, l'usage des engrais nivelant par le bas la diversité potentielle de la flore. Seules quelques dépressions plus typées gardent des traces de flore hygrophile : jonc, rubanier, eupatoire, cardamine...

Un ruisseau canalisé, la Pivette, coule rectiligne dans un lit recreusé surdimensionné. Les berges ont été colonisées par une végétation dense et basse de saules, d'aulnes, de typhas, d'angéliques, de séneçons, etc... La flore de la rive de la Sée (1,340 km) est plus arbustive. C'est essentiellement un long cordon de ronciers large parfois de 3 mètres, d'où émergent l'aubépine, le fusain, la viorne obier, l'églantier, le cornouiller, le sureau... Rares sont les arbres : quelques aulnes, saules et frênes. Un seul bouquet de peupliers en limite de quadrat "donne de la hauteur" au milieu !

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

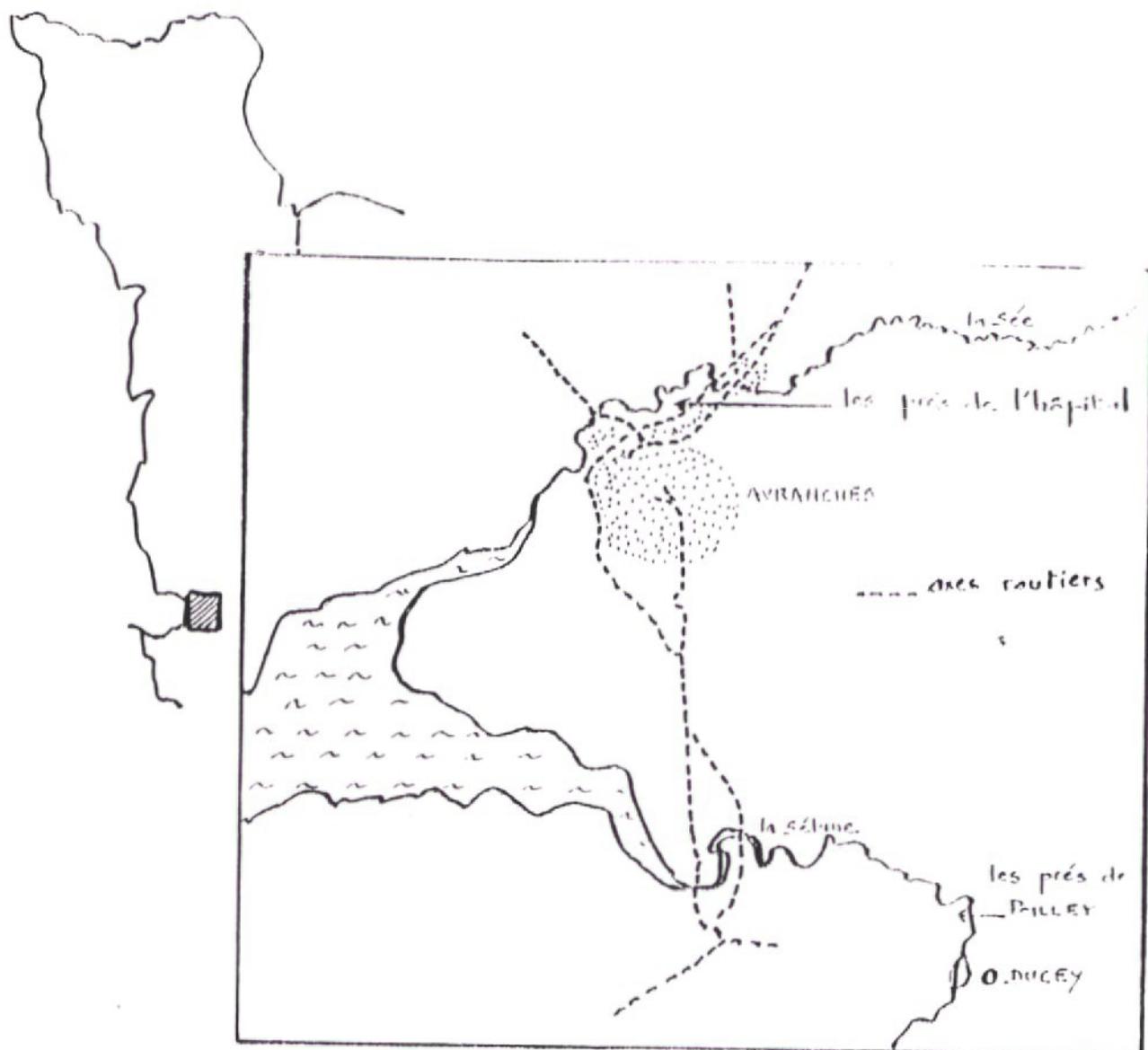
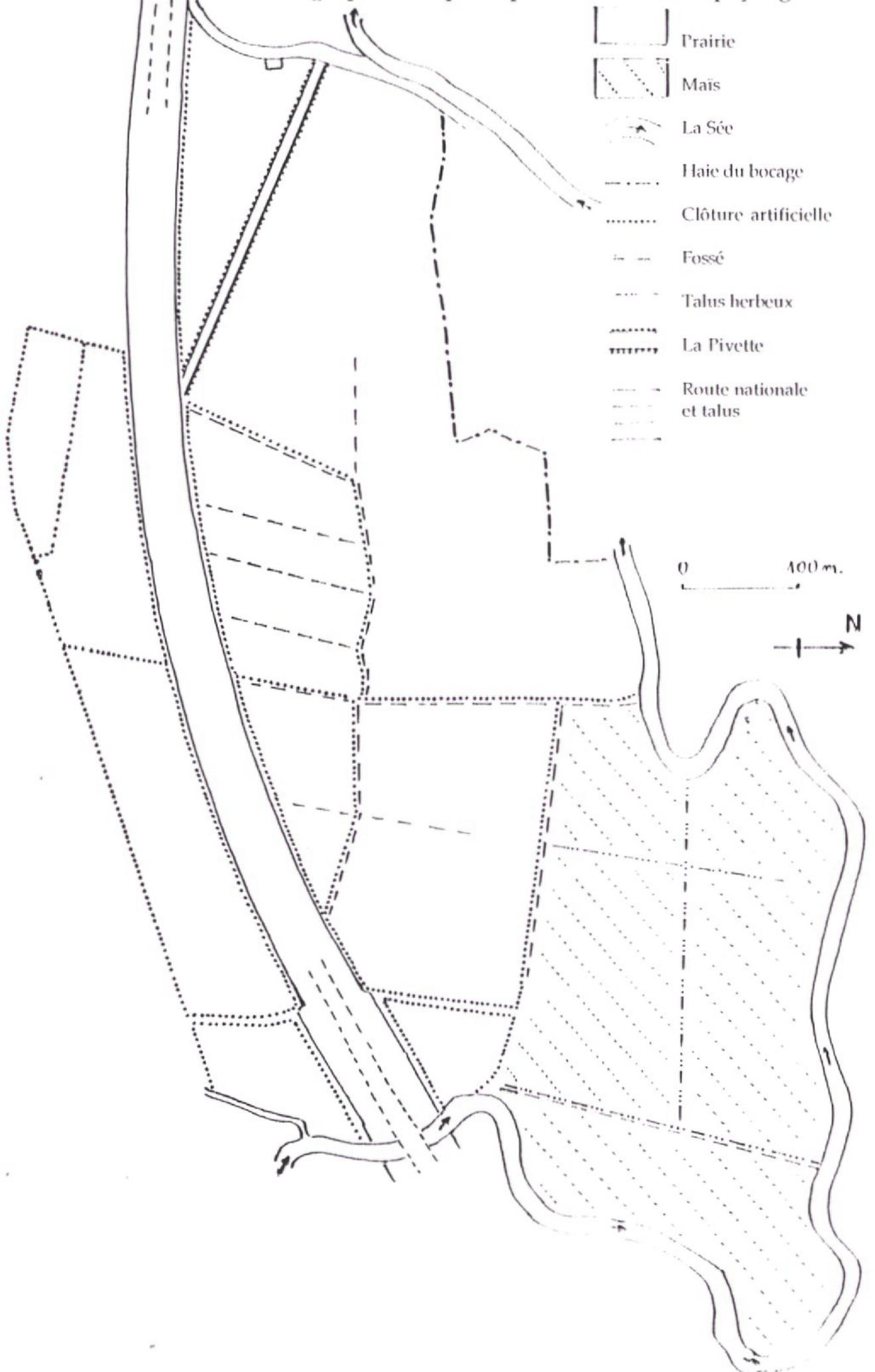


Figure 2 : Cartographie des principaux éléments du paysage.



Au nord-ouest, le quadrat est limité par les haies de quelques parcelles bocagères, parfois dégradées, parfois luxuriantes. Le saule blanc (*Salix alba*) est traité en têtard. L'âge respectable de certains d'entre eux (diamètre du tronc à 1 m du sol : 1,60 m) n'a pas empêché leur abattage en février. Un seul a échappé au massacre. Les troncs abattus ont rejoint ceux des ormes en épave dans les ronciers au pied de la haie.

Dernier élément majeur du milieu, la route nationale à quatre voies sur remblai barre de sa courbe artificielle les prés au sud, isolant 8 ha de prairies jouxtant l'hôpital et la ville. Les pentes sur remblai sont essentiellement couvertes de végétation herbacée, à l'exception de quelques saules ayant résisté à l'action conjuguée des broyeur et des herbicides.

3. Avifaune nicheuse :

3.1 Résultats bruts :

Si l'on s'en tient aux couples ayant niché sur les 37 ha 80 a, 18 espèces sont concernées (17 passereaux et le crécerelle portés au tableau 1). Durant la période nuptiale, 28 autres espèces circulent dans l'espace du quadrat nichant à proximité : ville, bocage, fleuve ou littoral (tableau 2). Avec un total de 72 couples, la population nicheuse atteint une densité de 19 couples pour 10 ha.

3.2 Analyse :

La liste des espèces nicheuses appelle quelques remarques. La richesse est inférieure à ce qu'on observe sur les quadrats bocagers du sud Manche où nichent en moyenne une trentaine d'espèces de passereaux (avant remembrement). Ceci s'explique du fait de l'absence de haies, sauf en limite, de la rareté des arbres, même sur les rives de la Sée. Ainsi, les mésanges sont quasiment absentes. En 10 mois, aucune sitelle, aucun grimpereau n'ont été notés. Les pics viennent d'ailleurs. La population nicheuse est donc tout à fait originale par rapport au reste des peuplements terrestres du sud Manche : on y trouve essentiellement les espèces caractéristiques des prairies humides et des buissons bas : le pipit farlouse, l'alouette des champs, la bergeronnette printanière, le traquet pâtre, le bruant des roseaux sont bien installés (37,5% des couples nicheurs avec la linotte occupant aussi l'espace ouvert et ses buissons épars. Notons l'absence du bruant jaune).

L'autre sous-ensemble original est bien sûr la "miniripisylve" de la Sée où la végétation dense et moyenne voit se cantonner l'accenteur, le pouillot véloce, l'hypolaïs polyglotte, le merle, la fauvette des jardins, le trogodyte, etc... Les sylviidés représentent 30% des couples, score élevé par rapport au bocage. La fauvette à tête noire (3 couples) est loin derrière l'hypolaïs (7 couples), ce qui illustre bien la faiblesse de la strate arborescente... et la vigueur des ronciers ! Quant aux oiseaux d'eau, le marnage important du niveau de la Sée lié aux marées empêche l'utilisation de la végétation des rives pour y établir des nids. Le seul couple de poule d'eau vu avec des jeunes a dû nicher sur un fossé se jetant dans la Sée.

La densité de 19 couples/10ha peut paraître faible. C'est le résultat obtenu à Poilley /50 sur un quadrat de 65 ha de prés humides dans la vallée de la Sélune (COLLETTE, 1990), mais beaucoup plus boisé qu'à AVRANCHES. En fait, si l'on sait que :

- les prés isolés par la route nationale sont relativement stériles ;
- les nombreux couples cantonnés sur la Sée ne comptent que pour moitié, étant à cheval sur la limite du quadrat ;

ESPECE	Nombre de couples	Milieu préférenciel de cantonnement					
		Pré	Maïs	Fossé	Sée	Pivette	Bocage
Pipit farlouse	12	+		+			
Accenteur	7,5				+		+
Pouillot véloce	7				+		+
Hypolaïs polyglot.	7				+	+	+
Merle	7				+		+
Alouette champs	5,5	+	+				
Fauv. des jardins	4,5				+		
Trglodyte	4				+		+
Fauv. à tête noire	3				+		+
Pinson	3				+		+
Linotte	3	+		+	+		
Berg. printanière	3	+					
Traquet pâtre	2	+		+			
Bruant des roseaux	1	+		+			
Poule d'eau	1				+		
Berg. ruisseaux	0,5					+	
Mésange bleue	0,5				+		
Faucon crécerelle	0,5	+	+	+	(Nid)	+	+

TOTAL 72 27 (= 37,5%)

Tableau 1 : Oiseaux nicheurs : abondance et cantonnement

Grand cormoran	Pie
Goéland argenté	Hirondelle rustique
Canard colvert	Hirondelle de fenêtre
Tadorne	Martin
Buse	Grive draine
Epervier	Bergeronnette grise
Chouette effraie	Rouge queue noir
Pigeon ramier	Mésange charbonnière
Tourterelle turque	Chardonneret
Pic vert	Bouvreuil
Pic épeiche	Serin sini
Martin pêcheur	Moineau domestique
Corneille	Verdier
Choucas	Etourneau

Tableau 2 : Liste des espèce nicheuses locales ayant circulé au moins une fois sur le quadrat.

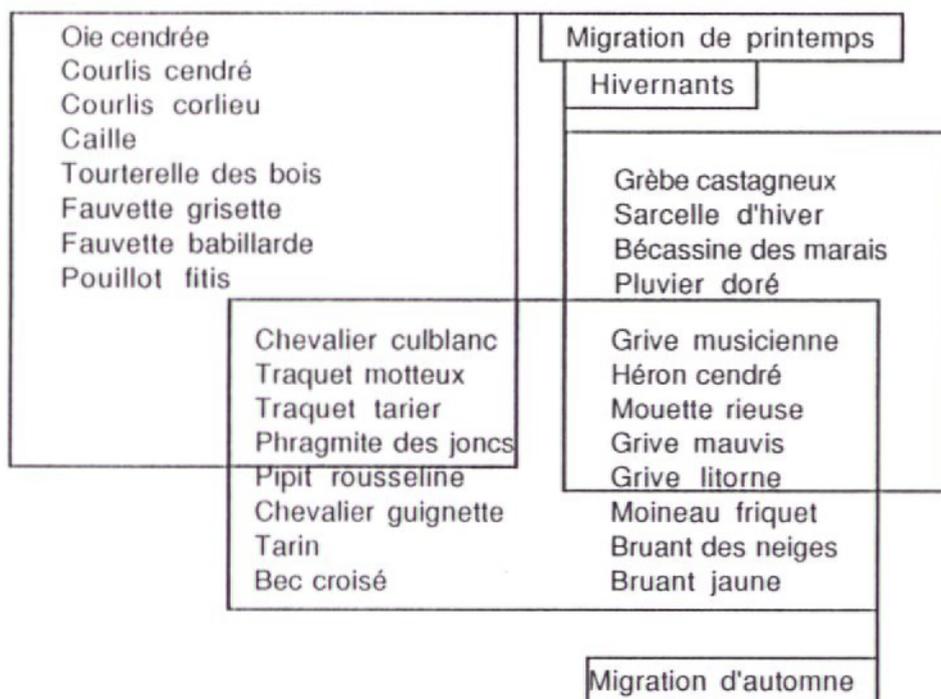


Tableau 3 : Liste des espèces non nicheuses

- 30% de la surface, en maïsiculture, n'accueille pratiquement aucun territoire ;
 - les talus de la route, non boisés, sont pauvres du point de vue de l'avifaune et la circulation est une cause de mortalité non négligeable ;
- au total, il faut retenir que la partie la plus humide des prés en herbe, soit une dizaine d'hectares, supporte plus du tiers des couples nicheurs. C'est cette portion d'espace qui devrait servir de modèle dans la réflexion à venir sur la gestion de cette zone.

3.3 Quelques remarques spécifiques :

Le seul couple de bruant des roseaux (Fig. 3) occupe le long fossé à phragmitaie qui barre les prés. Ce fossé et sa double clôture sert d'appui à un territoire de traquet pâtre, l'autre couple utilisant la Pivette et sa "savane" rivulaire. Le pipit farlouse - du moins à travers les contacts relevés - se cantonne préférentiellement le long des clôtures et des fossés. Le seul territoire non appuyé sur de tels éléments occupe une dépression à Rumex sp., moins herbeuse que le reste des prairies de fauche engraisées.

Hors des parcelles de prés humides, il faut noter les faits suivants en période de reproduction : le 3 mai, environ 20 couples de linottes se nourrissent ensemble sur les capitules de pissenlit. Les chardonnerets les utiliseront plus tard. Sans pouvoir l'assurer, il est probable qu'une partie de ces oiseaux vient des zones urbaines et suburbaines proches. Avranches ville est à quelques coups d'aile, comme le démontrent les allées et venues des choucas mi-mai : le maïs semé fin avril semble à point quinze jours plus tard !

A partir de juillet (et peut-être avant), alors que le maïs atteint l'épaule, de nombreux territoires s'élargissent vers cette nouvelle jungle. Les accenteurs s'évadent un moment de leur roncier rectiligne ; pipits et bergeronnettes se posent dans les "clairières" au milieu du maïs (résultat du prélèvement des choucas ?). Plus tard, traquets tarier et pâtre utiliseront le sommet des tiges comme perchoirs, mais ceci ne concerne plus la période nuptiale.

4. Avifaune en période internuptiale :

Au cours des 34 sorties étalées sur 10 mois, hormis les 46 espèces nicheuses localement, 30 autres ont été notées au moins une fois (Tab. 3).

4.1 Passereaux non nicheurs :

Les près de l'hôpital, situés en fond de baie, voient passer de nombreux passereaux migrateurs, attirés soit par la végétation des rives de la Sée (pouillot fitis, fauvette babillarde, fauvette grisette, locustelle tachetée, tourterelle des bois...), soit par les prés et leurs fossés (traquet tarier, phragmite des joncs, pipit rousseline...). La présence de certaines espèces est déjà suffisamment éloquent pour prouver l'intérêt du milieu (pipit rousseline, bruant des neiges). Hormis ces raretés, la présence d'espèces plus banales mérite d'être remarquée.

Le pouillot fitis subit actuellement un grave déclin en Normandie. Sa présence durant au moins vingt jours démontre le rôle de couloir de migration joué par les vallées fluviales. Les fauvettes aquatiques sont probablement nombreuses à transiter par les buissons des prés de l'hôpital en avril-mai. La rousserolle effarvate non repérée cette année, l'a été en 1990. Les données de fauvette grisette et de fauvette babillarde sont aussi d'un grand intérêt régional, la première ayant fortement régressé depuis une vingtaine d'années, la seconde étant une espèce peu fréquente à l'Ouest de la Normandie.

Figure 3 : Cartographie des territoires de deux groupes d'espèces : peuplement des prés (en haut) et des buissons (en bas).

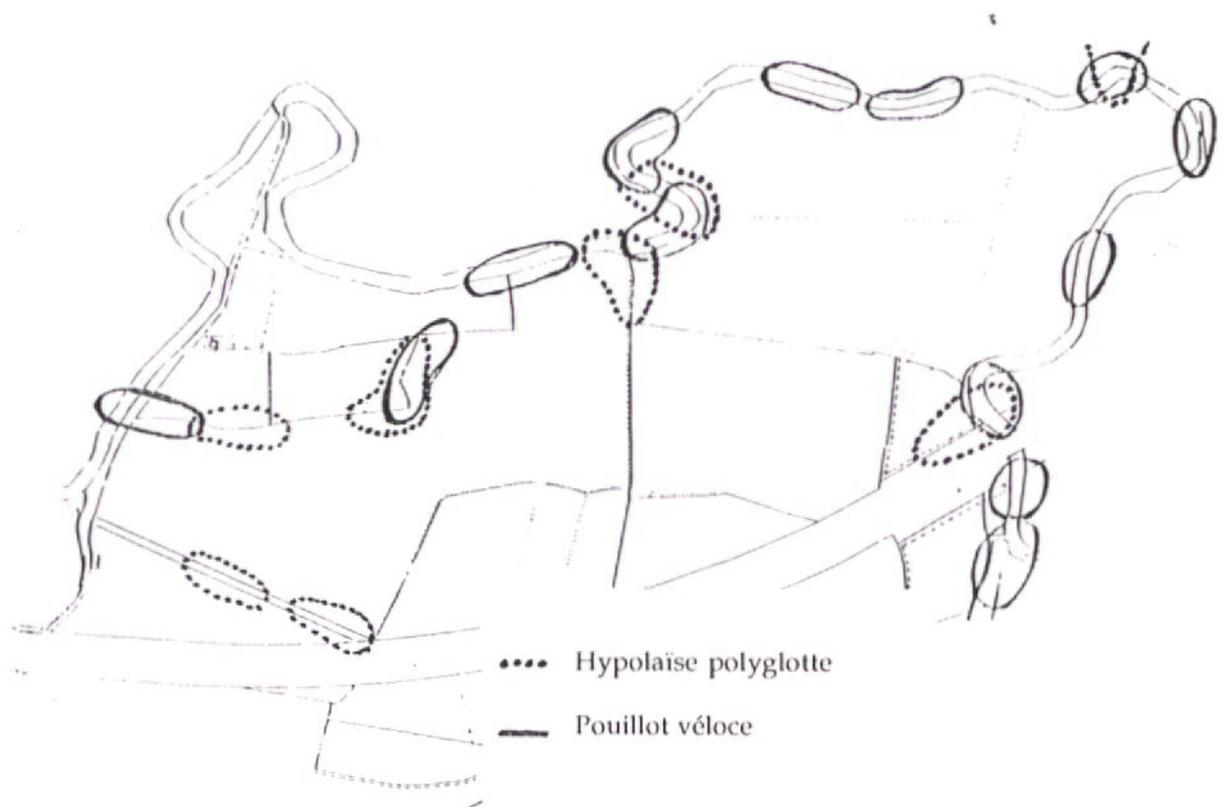
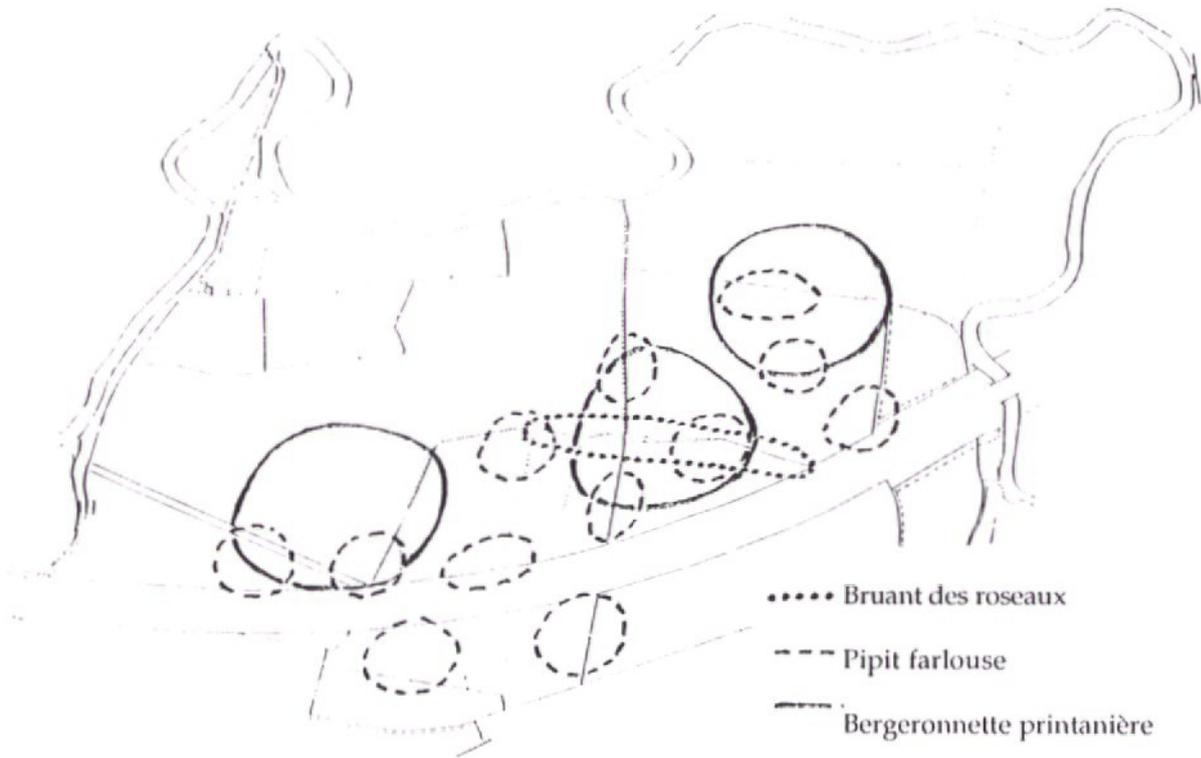


Figure 4 : Passage et hivernage de la grive musicienne

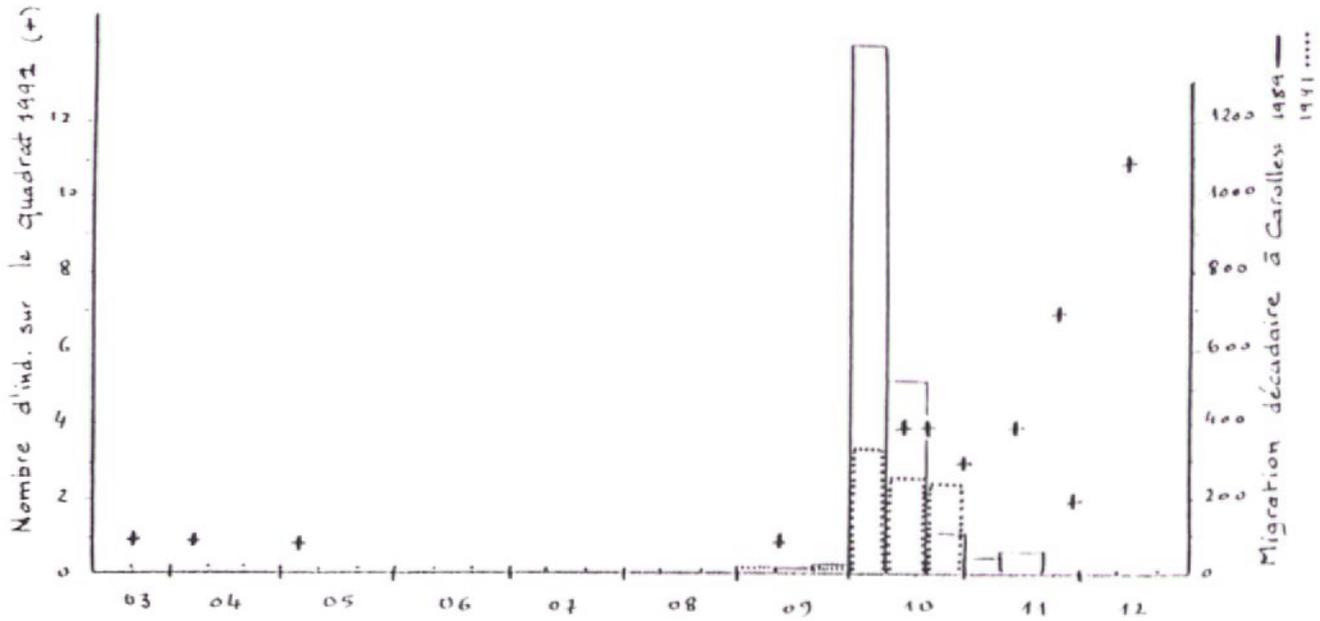
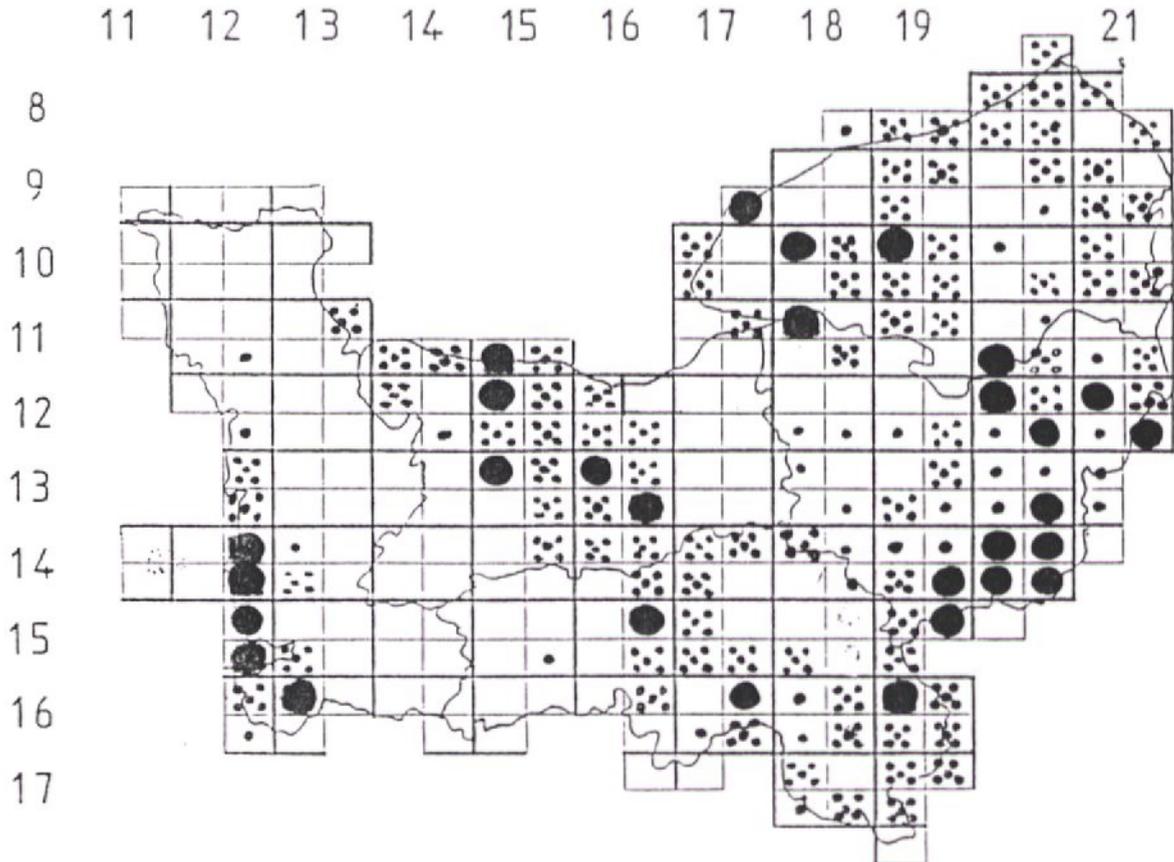


Figure 5 : Carte du proyer nicheur normand / atlas



Les buissons de la Sée sont occupés à partir d'octobre par deux passereaux dont on peut s'étonner qu'ils ne nichent pas ici : le rouge gorge et la grive musicienne. Le baguage seul prouverait l'origine des oiseaux, mais il est sûr que par exemple, la grive musicienne transite par la côte sud de la Manche à cette époque (Fig 4), comme le montre le suivi de la migration à Carolles (GONm, 1990).

Le traquet tavier est peut-être le migrateur le plus significatif dans ce milieu. Notée au printemps (28/04) mais surtout en automne (du 3/09 au 12/10), cette espèce en régression partout où les prairies humides ont été "assainies", a probablement niché dans les prés de l'hôpital autrefois. En tout cas, l'étape est toujours fréquenté au moins 13 individus chassent sur les prairies pâturées le 11/09, à l'époque où le phragmite des joncs circule dans la roselière du fossé et le pipit rousseline déambule au milieu du bétail avec les dernières bergeronnettes printanières.

Pour compléter le rôle des fossés à végétation sauvage déjà souligné au moment de la reproduction et de la migration, il faut signaler qu'au cours de la période internuptiale, de nombreux oiseaux sédentaires quittent leur territoire et se nourrissent ou circulent en suivant ces couloirs bas : merles, accenteurs, troglodytes, mésanges y sont rencontrés loin des buissons et des arbres ; de même, chardonnerets et linottes y recherchent plus spécialement les chardons et les cardères pourvoyeurs de graines. Quant aux clôtures, elles servent de poste de repos ou d'affût au crécerelle, à la buse, au traquet pâtre et probablement à l'effraie (seulement vue en vol de chasse).

4.2 Oiseaux d'eau

Dans l'étude d'un tel milieu, on pourrait s'attendre à ce que l'accent soit mis sur les oiseaux d'eau. Deux remarques s'imposent avant de traiter ce groupe. Dès la mi-avril, alors que partent les dernières bécassines, les épinoches meurent dans les flaques reliques au fond des fossés. Cet assèchement précoce est un handicap majeur. D'autre part, la zone est ouverte à la chasse, douilles et laridés imprudents signant cette activité qui empêche tout stationnement durable. Les quelques observations concernant ce groupe sont cependant encourageantes, traduisant l'attractivité du site.

Les prairies ont reçu la visite au moins une fois de l'oie cendrée (31/3), du courlis corlieu (11/5), du courlis cendré (du 31/3 au 28/4), du héron, du vanneau, du pluvier doré (12/12), etc... La bécassine des marais est l'espèce caractéristique des flaques humides, de septembre à mi-avril. C'est après la fermeture de février qu'un stationnement durable s'installe (9+ individus en mars). L'épisode de froid de février 91 a poussé devant lui des troupes de limicoles : le 5/02, au moins 33 bécassines occupent les prairies mouillées dans les secteurs à jonc dominant.

Autre élément aquatique du paysage, le ruisseau de la Pivette, malgré l'artificialisation de son cours, attire divers oiseaux d'eau : outre la bécassine, le chevalier culblanc (20/4 et juillet à septembre), le chevalier guignette (mi-juillet, mi-septembre), le grèbe castagneux, le martin-pêcheur et la bergeronnette des ruisseaux y sont observés. Le chevalier culblanc hivernant y est noté en décembre 89 (1 individu le 16/12, 2 le 26/12).

La Sée, enfin, est fréquentée par quelques espèces supplémentaires : le héron, le grand cormoran, le colvert, la sarcelle d'hiver sont présents au cours de l'enquête. Sur le même tronçon, l'année précédente, sont vus le râle d'eau, le canard siffleur, le souchet (et le pouillot véloce hivernant assez commun sur les rives). La suspension de la chasse est une expérience révélatrice du rôle de refuge du site en cas de coup de froid, mais aussi des perturbations dues au dérangement cynégétique. Le 13/02/91, pour 500 m de rive, 11 bécassines, 1 héron, 1 souchet et

16 parcelles s'envolent. Le moins que l'on puisse dire est que du point de vue des espèces gibier, nos observations sous-estiment ridiculement les potentialités des milieux chassés !

5. Autres données

Les prés de l'hôpital ont déjà été inclus dans une enquête plus générale en 1989 et 1990. En plus des données déjà citées dans les commentaires, il est intéressant de rappeler ici quelques observations antérieures à 1991.

- Le 5/02/89, un faucon pèlerin vole au dessus des prés ; cette donnée est à rapprocher des hivernants de la baie du Mont Saint Michel et rappelle l'évidente continuité entre la baie et les vallées de ses fleuves.

- En 1990, deux couples de bruants proyers nichent dans les prés. Bien que l'espèce soit absente en 1991, cette nidification renforce l'appartenance des prés à l'entité baie du Mont Saint Michel : une population littorale du sud de la Manche semble former un îlot aux caractéristiques bien particulières (dunes, prairies humides).

- A l'occasion des Journées Nationales de l'Environnement de juin 1990, une opération de sensibilisation a été menée par le GONm en direction des services de l'équipement de la subdivision d'Avranches. Des relevés botaniques et faunistiques sur quelques centaines de mètres de remblai routier non fauché ont permis d'illustrer la richesse de ces talus artificiels, en particulier dans le domaine botanique et entomologique. Dans leur état actuel, les remblais peu ou pas boisés, n'attirent que des granivores à partir du milieu de l'été. Par contre, la route s'est révélée meurtrière pour beaucoup d'oiseaux, comme ailleurs dans le cas d'une route surélevée traversant un milieu ouvert (marais de la Dive par exemple, RIBOULET 1987). L'appel a été entendu par la DDE qui retarde le fauchage jusqu'en septembre et a commencé dès l'hiver 90.91 sur programme de plantation d'arbres et d'arbustes sur les flancs du remblai. A titre d'information, sur 700 m de distance, en 1991, 9 cadavres ont été trouvés : 3 chouettes effraies, 1 faucon crécerelle, 1 grive litorne, 1 grive draine, 1 mouette rieuse, 1 merle, 1 pipit farlouse. Un seul exemple chez les insectes : le 3/10, sur le même tronçon, 90 bousiers (*Geotrupes stercorarius*) et 11 sylphes (*Blitophaga undata*) sont tués sur le bas coté, comptés sur une bande goudronnée de 2,50 m au sol.

6. Valorisation des potentialités

Les observations menées sur 10 mois demanderaient à être affinées, en particulier en ce qui concerne le stationnement réel des limicoles en dehors de tout dérangement (c'est à dire sans chasse). De même, il n'a jamais été fait allusion au gagnage nocturne des canards stationnant en mer le jour. Il est évident que la vallée de la Sée est fréquentée la nuit au vu du nombre inquiétant de gabions en cours d'installation.

Au stade actuel des connaissances, la valeur biologique du milieu est cependant évidente. Elle repose essentiellement sur la situation du site, en fond de baie, la topographie favorisant le mouillage rapide des fossés et dépressions. Cette zone est unique dans la vallée de la Sée : même si d'autres secteurs présentent un tel faciès, ils sont plus loin à l'intérieur des terres.

Par contre, des handicaps limitent l'utilisation optimale du milieu par l'avifaune :

- la route nationale barre le milieu et l'ampute d'une dizaine d'hectares, sans compter la mauvaise intégration paysagère actuelle et la mortalité induite.

- les projets de zones artisanales et extension de l'hôpital risquent de

provoquer des bouleversements majeurs (remblais, maîtrise des inondations...).

- La Pivette, trop recreusée, divague à l'étroit au fond d'un ravin rectiligne.

- l'assèchement printanier raccourcit le temps d'utilisation du biotope.

- le maïs gèle 30% de la surface, les engrais banalisent la flore.

- la chasse gêne le stationnement des oiseaux.

A partir de ce constat, en agissant sur certains facteurs, il est possible d'améliorer les conditions d'accueil de l'avifaune et d'une façon plus générale, de la faune et de la flore des milieux humides.

6.1. La route nationale

On peut regretter que, comme à Pontorson et ailleurs, ce soient toujours les "bas-fonds" humides qui souffrent des choix de tracés routiers. Reste à utiliser ce qui est imposé. Il est capital que cette barre artificielle soit doublée d'un massif boisé (fig. 6). Une rangée d'arbre ne suffit pas à colmater les fuites sonores. Le pied du remblai, bien humide, pourrait accueillir sans problème une bande d'une dizaine de mètre de large où seraient mélangés aulnes, saules, bouleaux, frêne, chêne, peupliers, viornes, etc... Le flanc du talus reste à dominante herbacée avec buissons épais, le fauchage d'automne permettant l'expression de la diversité floristique liée à l'important gradient d'humidité qui varie de bas en haut.

6.2. L'eau

Il est essentiel de souligner que "l'amélioration" du milieu ne passe pas par la création d'un plan d'eau. Une prairie inondable n'est pas un étang permanent.

Sans préjuger de la faisabilité technique des propositions, il semble qu'on puisse agir de deux façons pour augmenter le temps de mouillage en surface :

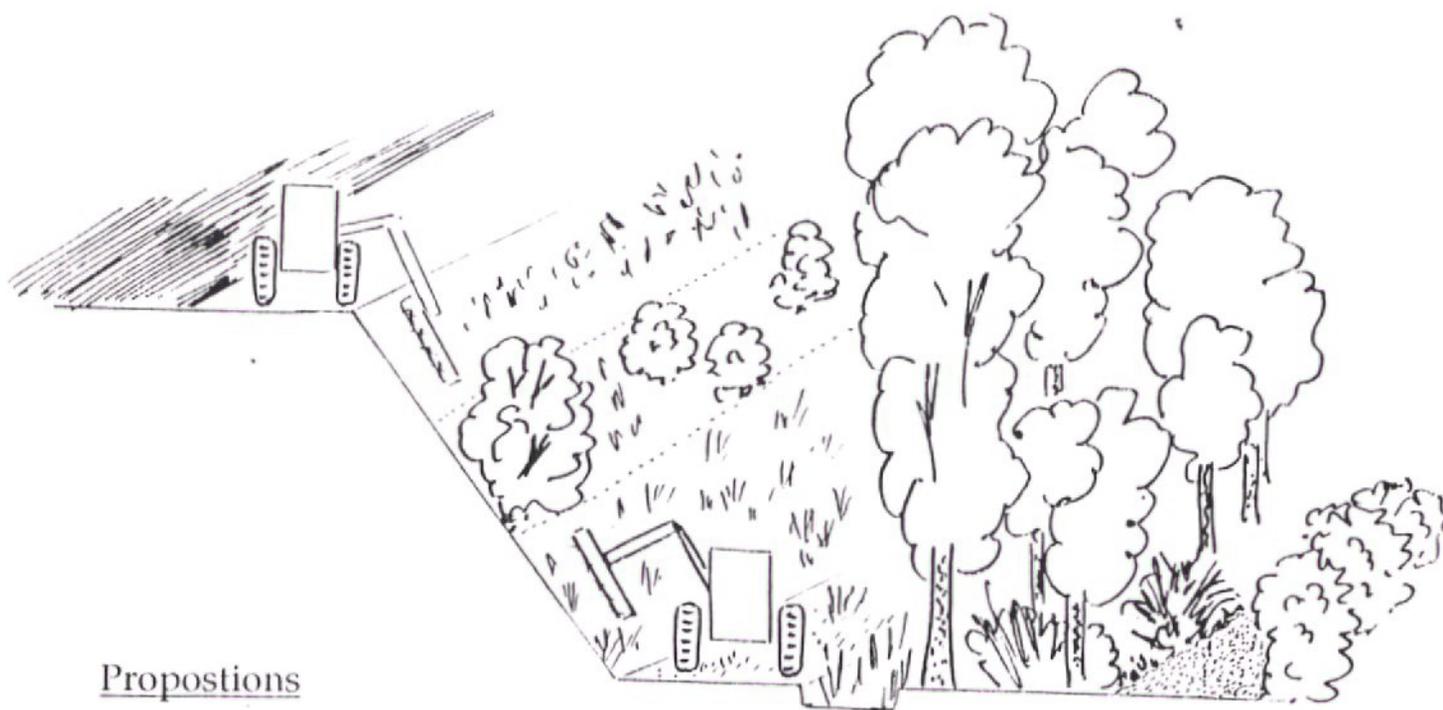
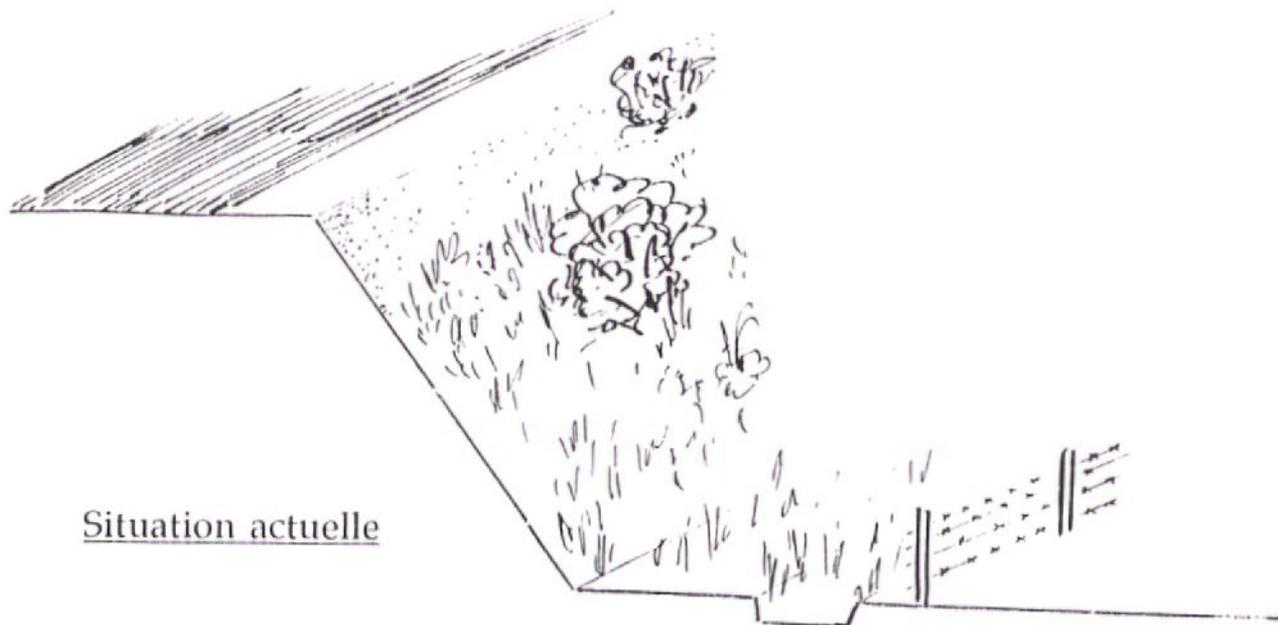
- en jouant sur la topographie, à savoir abaisser le niveau du sol en creusant de quelques dizaines de centimètres, en particulier autour des cuvettes déjà formées et éventuellement en renforçant les cuvettes actuelles. Les parcelles occupées par le maïs, bordant la Sée, sont plus hautes que le reste des prés ; ceci peut être dû aux épandages des eaux lors des crues, le limon en suspension se déposant alors. Cependant, la grande quantité de tessons d'assiettes dans le sol fait aussi penser à des remblaiements artificiels dans les temps passés. Dans le cadre de grands travaux, l'abaissement du niveau du sol serait envisageable par retrait d'une couche superficielle à définir.

- en ramenant l'eau sur le terrain, grâce à un ruisseau venant de l'hôpital qu'il doit être possible de dévier aux moindres frais, des fossés ad hoc traversant déjà actuellement les prairies. Ce ruisseau, au lieu de se jeter directement dans la Sée, décanterait ses eaux dans une cuvette avant de traverser les fossés des prés.

6.3. Usage du sol

On retrouve ici la panoplie des mesures préconisées pour la gestion écologique des milieux identiques ; engrais bannis, maïs remplacé par la prairie naturelle (et non par un semis de ray-gras), fauchage tardif, pâturage extensif, éventuellement par une race rustique (Highland Cattle, etc...), aucune plantation d'arbre à l'intérieur du périmètre, seuls les ronciers le long de certains canaux sont laissés en place ; quelques fossés recreusés modérément sont doublés d'une clôture ; les derniers saules têtards - s'ils ont résisté d'ici là à l'ignorance - sont

Figure 6 : Proposition d'intégration paysagère de la route nationale.



Bande boisée avec éventuel
cheminement intégré

protégés, mais taillés régulièrement.

6.4. Loisirs

Dans le cadre de tels aménagements, la chasse est interdite. La circulation des pêcheurs et des promeneurs est limitée à la rive de la Sée (fig 7) . Si d'autres activités récréatives devaient un jour se développer, la ville d'Avranches se rendant propriétaire du site, elles devraient rester en limite ouest du site, côté voie d'accès, de façon à ce que le public ne traverse pas les prés. L'accès par l'hôpital est alors interdite.

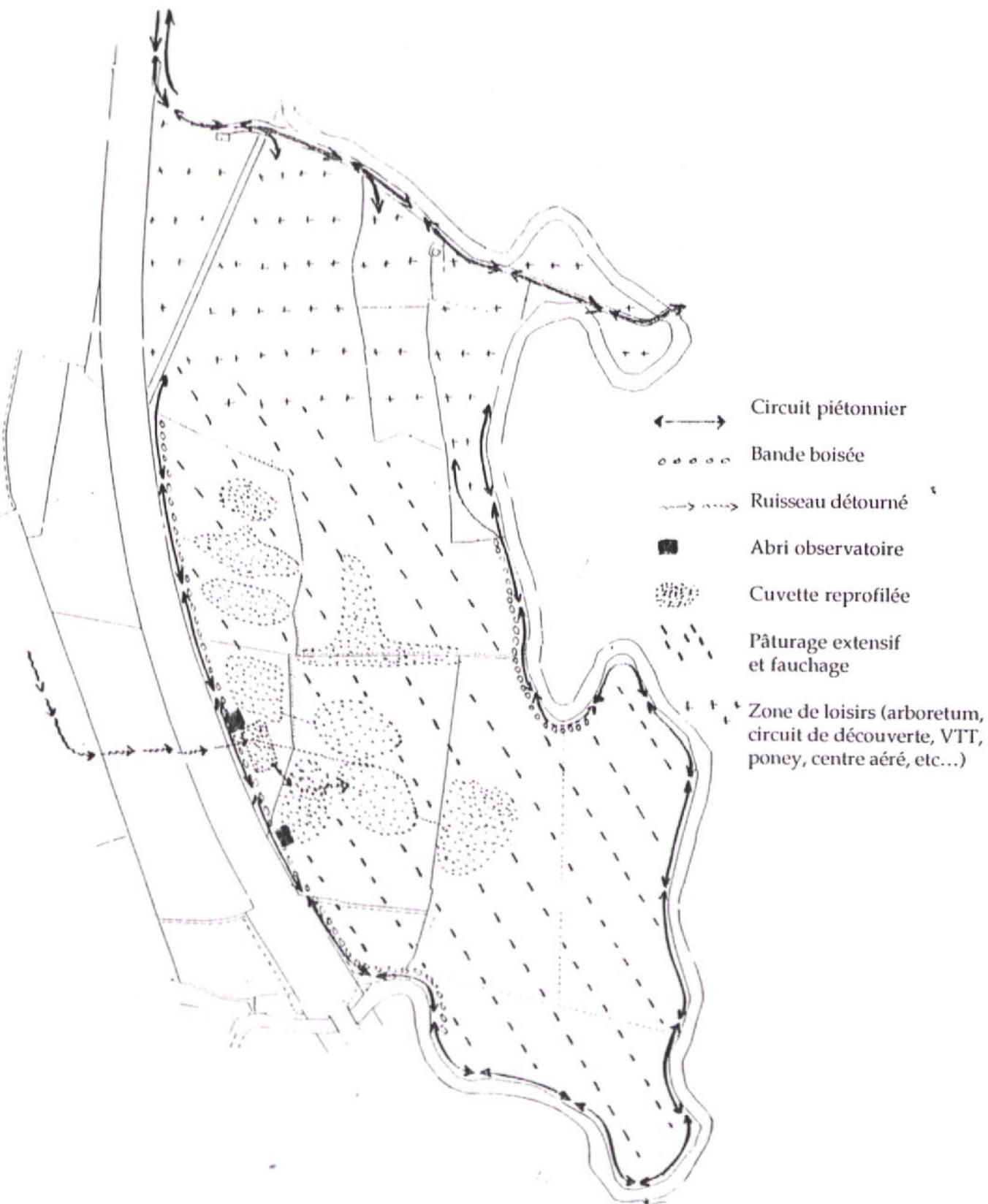
A côté des activités de plein air à développer à l'écart dans les parcelles bocagères (VTT, parcours de santé...), l'intérêt essentiel du site réside dans ses potentialités d'activités de découverte de la nature. Circuit botanique, arboretum, bocage, abris d'observation, ... les possibilités sont nombreuses et la situation en bordure de grands axes routiers peut même laisser imaginer un développement ultérieur à plus grande échelle de ce secteur d'activité s'il est maîtrisé de façon draconienne, l'essentiel étant de conserver la quiétude du site. Une règle capitale sera de ne jamais ménager de pénétration du public vers l'intérieur des prés. Le milieu doit rester ouvert et toute la circulation humaine est périphérique.

7. Conclusion

Entre les projets de zone artisanale, la nationale et ses automobilistes pressés, les besoins de plan d'eau des kayakistes à pied sec sur la Sée l'été, la grogne des habitants "pieds dans l'eau" l'hiver, les oiseaux des prés de l'hôpital doivent se faire entendre au nom de tout l'écosystème. Les ornithologues auront accompagné la réflexion en montrant tout l'intérêt du site.

Rappelons pour terminer que ces prés ne sont qu'un des maillons d'une chaîne de milieux interconnectés autour de la Baie du Mont Saint Michel : du marais de Dol à la mare de Bouillon, toute amputation de l'un est un coup pour les autres, toute action de sauvegarde de l'un n'a vraiment de sens que compris globalement dans l'écosystème.

Figure 7 : Cartographie des propositions de zonage et d'aménagements.



BIBLIOGRAPHIE

COLLETTE J., GRANDGUILLOT T. (1990) - Quelques observations relatives à une expérience de fauchage retardé sur un talus routier (Avranches, juin-août 1990). polycop. 6pp. GONm. CAEN.

GONm (1989) - Inventaire ornithologique des basses vallées des fleurs de la Baie du Mont Saint Michel. Campagne 1989 : vallées de la Sée et du Couesnon. polycop. 21p. GONm. CAEN.

GONm (1991) - Inventaire ornithologique des basses vallées des fleurs de la Baie du Mont Saint Michel. Campagne 1990 : vallée de la Sélune. polycop. 14p. CAEN.

COLLETTE J. (1992) - Basse vallée de la Sélune : les prés inondables de POILLEY; Analyse avifaunistique et autres données écologiques. polycop. 19p. GONm.

GONm (1990) - Réserve des falaises de Carolles ; Rapport d'activité pour l'année 1989. polycop. 13p. GONm. CAEN.

RIBOULET F. (1987) - Plantation sur la RN 13. Le Petit Cormoran n°18. p8.

GONm (1992) - Atlas des oiseaux nicheurs normands. p188.